



## Station de ski de CAMURAC en Pyrénées Audoises

### Protocole d'accord Saison 2010 / 2011

Entre :

La Régie Municipale de la station de ski de Camurac en Pyrénées Audoises,  
Mairie  
11340 Camurac

Représenté par Monsieur Bernard VAQUIE, Président

Et

La Fédération Française de Ski  
50 rue des Marquisats  
BP 2451  
74011 ANNECY Cedex

Représenté par Monsieur Michel VION, Président

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 :

Le présent protocole définit entre les signataires les conditions de fréquentation des pistes de ski alpin de la station de Camurac.

#### Article 2 :

Lors des *déplacements en basse saison* \*, les titulaires de la licence Carte Neige bénéficieront des conditions suivantes :

Journée « Réduit sur titre » 11 € sur présentation de leur carte neige + 1.50 € pour l'achat du DAG (support forfait mains libres valable toute la saison)

Lors des *déplacements en haute saison* \*\*, les titulaires de la licence Carte Neige bénéficieront des conditions suivantes :

Journée « Réduit sur titre » 13 € sur présentation de leur carte neige + 1.50 € pour l'achat du DAG (support forfait mains libres valable toute la saison)

\* Basse saison : lundi, mercredi et vendredi

\*\* Haute saison : week-ends et vacances scolaires

Le présent protocole, établi entre la Fédération Française de ski et la Régie Municipale de la station de ski de Camurac en Pyrénées Audoises, est conclu pour la saison 2010/2011.

Fait en deux exemplaires, à Camurac le 25 Novembre 2010

Pour la Régie Municipale  
Bernard VAQUIE

Pour la Fédération Française de Ski  
Michel VION

**STATION DE SKI  
DE CAMURAC  
REGIE MUNICIPALE  
11340 CAMURAC**

Régie Municipale de la Station de ski de Camurac  
Mairie  
11340 CAMURAC  
☎ : 04.68.20.31.77  
Messagerie : [infos@stationcamurac.com](mailto:infos@stationcamurac.com)

**Fédération Française de Ski**  
50, rue des Marquisats - B.P. 2451  
74011 ANNECY CEDEX  
Tél. 04.50.51.40.34 - Fax 04.50.51.75.90